

28 nov 2008 -18:24

Appartient à Conseil des ministres du 28 novembre 2008

## Allocations familiales pour indépendants

Modification technique des allocations familiales en faveur des travailleurs indépendants

Modification technique des allocations familiales en faveur des travailleurs indépendants

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant une modification technique à l'arrêté royal du 8 avril 1976 établissant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants.

Le projet modifie la définition de la catégorie d'âge 18-24 ans pour l'attribution du supplément annuel, afin de la faire correspondre à la législation des travailleurs salariés. Tout enfant de plus de 17 ans bénéficiant d'allocation familiales donne droit au supplément d'âge annuel en juillet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>